



Jugement garde denfant

Par miche69

Ma petite fille est âgée de 19 mois. Son père est retourné en Afrique dans son pays d'origine il y a 14 mois. Il l'a reconnue à la naissance, elle porte son nom mais ne le connaît pas! Il n'y a pas eu de jugement. Or ma fille en aurait besoin pour demander des aides à la CAF. Peut-il y avoir un jugement en l'absence du père? Il ne reviendra pas en France et n'a pas les moyens de payer une pension alimentaire. A quel service s'adresser? Faut-il passer par un avocat? La CAF ne verse l'aide que 4 mois et demande un jugement par la suite. Merci.